

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 8 décembre 2022

Date et heure de la séance : 14 décembre 2022 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 5

Absents : 6

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration Mme Jacqueline BOLIS - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine VALLUY - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER.

Absente : Mme Nastascia ACCOT - MM. Damien BONJEAN - Florian CATINOT - José MAGALHAES - Mme Valérie MONTEIRO - M. Mickaël VAZ LAVRADOR.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 22/12/14/014

OBJET : Accueil d'un (ou une) volontaire service civique : convention de mise à disposition avec la ligue de l'enseignement.

Le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010, s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Ces volontaires accomplissent une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation (Solidarité, Santé, Education pour tous, Culture et Loisirs, Sport, Environnement, Mémoire et Citoyenneté, Développement international et Action humanitaire et Intervention d'urgence) et ciblés par le dispositif.

Le (ou la) volontaire peut être accueilli soit directement par la collectivité, qui doit au préalable, demander un agrément à la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), soit par l'intermédiaire d'une association agréée.

La commune du CENDRE a choisi la Ligue de l'Enseignement acteur local majeur dans le domaine du service civique.

Suite à plusieurs contacts avec l'association, Madame Adrienne LIBIOUL propose d'accueillir, par le biais d'une convention avec la Ligue de l'Enseignement, un (ou une) jeune en service civique pendant une durée de 7 mois avec pour mission la mise en place d'actions transversales dans le domaine de l'environnement et s'appuyant sur des interventions dans le domaine de la jeunesse.

Cette mission aura pour objectif de développer et valoriser les actions environnementales sur le territoire de la commune notamment auprès du jeune public dans le cadre des actions portées conjointement par les services jeunesse et culturel.

Madame LIBIOUL indique que ce point a été présenté à la commission «personnel communal» au cours de sa réunion du 6 décembre 2022.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- Donner son accord à l'accueil d'un (ou une) volontaire en service civique, dans le domaine de l'environnement,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjointe à la Jeunesse, à signer avec la Ligue de l'Enseignement du Puy-de-Dôme, une convention de partenariat pour l'accueil d'un (ou une) volontaire en service civique ainsi que tous les documents afférents.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,



Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE	
Publié le	16/12/2022
Reçu en préfecture le	16/12/2022
La Directrice Générale des Services,	
	
Caroline SOULIGOUX.	